



COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ACTIVITÉ

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET RYTHMIQUE

REGLEMENT FÉDÉRAUX
PARTIE ADMINISTRATIVE
SAISON 2026/2027

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

SECRÉTARIAT CFA

01 49 42 23 64

fsgt.gr@gmail.com

fsgt.gaf@gmail.com

TABLE DES MATIERES

I.	PRESENTATION	3
1.	COMMISSION FEDERALE DE GYMNASTIQUE / GR FSGT	3
2.	RELATIONS CENTRE FEDERAL.....	3
3.	SITES INTERNET	3
4.	FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FEDERALE GYM / GR	4
5.	BUT ET RAISON DU CODE DE POINTAGE.....	4
II.	LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS.....	6
1.	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX.....	6
2.	CHAMPIONNATS DE ZONES	6
3.	CHAMPIONNATS FEDERAUX	6
4.	COMPETITIONS INTERNATIONALES	7
5.	PROGRAMMES DE ZONES	7
III.	LES CHAMPIONNATS FEDERAUX F.S.G.T.....	8
1.	CALENDRIER DES CHAMPIONNATS FEDERAUX 2026 – 2027	8
2.	REGLEMENT GENERAL	8
3.	QUALIFICATIONS, ENGAGEMENTS ET FORFAITS.....	10
4.	TARIFS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX	11
5.	CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX	11
6.	CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX	11
IV.	STAGE FEDERAL	12
V.	FORMATION DES CADRES	12
VI.	CRITERES DES SELECTIONS INTERNATIONALES.....	14

I. PRESENTATION

1. COMMISSION FEDERALE DE GYMNASTIQUE / GR FSQT

COORDINATION DE LA COMMISSION FEDERALE

COORDONNATEUR CFA	KLEEMAN Annie	bam.klee@wanadoo.fr	03 88 66 62 44 06 03 61 25 46
TRÉSORIERE	BIANCOTTO Marlène	mbiancotto13@free.fr	06.11.34.57.71
INTERNATIONAL	KLEEMANN Annie	bam.klee@wanadoo.fr	03 88 66 62 44 06 03 61 25 46
	VACHAUD Alix	alix.vachaud@gmail.com	
REFERENT FORMATION	VALLET Philippe	philippevallet58@sfr.fr	06 41 77 62 59

COMMISSION TECHNIQUE GAM

TECHNIQUE GAM	BUREAU Nicolas	nico.buroslovic@gmail.com	06.22.80.10.05
JUGES GAM	SESCOUSSE Nicky		

COMMISSION TECHNIQUE GAF

TECHNIQUE GAF	BOMBEAU Stéphanie	fsgt.gaf@gmail.com	06.20.13.49.95
JUGES GAF	BOMBEAU Christine		06.76.29.06.18
JUGES GAF ASSOCIEE	LALAGUE Marie-Reine		06.22.57.62.61
ASSOCIES	BIANCOTTO Marlène	mbiancotto13@free.fr	06.11.34.57.71
	VALLET Philippe	philippevallet58@sfr.fr	06 41 77 62 59

COMMISSION TECHNIQUE GR / GE

TECHNIQUE GR / GE	MENSE Amandine	fsgt.gr@gmail.com	06.22.32.30.29
JUGES GR / GE	MAURIN Christelle		06.63.35.13.13
ASSOCIEES	KLEEMANN Laurence		
	TIARE Cindy		

2. RELATIONS CENTRE FEDERAL

REFERENTE PACSI	POMMIER Emilie	emilie.pommier@fsgt.org	07.56.43.00.49
SECRETARIAT CFA	SORRE-BOSDURE Marion	marion.sorre-bosdure@fsgt.org	01.49.42.23.64
INTERNATIONAL	FATIER Véronique	veronique.fatier@fsgt.org	01.49.42.23.46
FINANCES CFA	PETITET Antoine	antoine.petitet@fsgt.org	01.49.42.23.26

3. SITES INTERNET

FSQT : <https://www.fsgt.org> FSQT GYM : <https://www.fsgt.org/activites/gym>

4. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FEDERALE GYM / GR

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) est une fédération multisports, créée en 1934 de la réunification des deux organisations sportives existantes à l'époque : la FSGT (Fédération Sportive du Travail) et l'USSGT (Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail), avec pour principale vocation le "sport pour tous". Ses membres s'engagent à développer et à favoriser la pratique du sport à tous les niveaux et dans tous les milieux socioculturels. Ils s'engagent également à favoriser la pratique d'un sport sain dans le respect des règles du fair-play et de la personnalité des sportifs.

La FSGT est composée des divers organismes départementaux, régionaux et nationaux et Commission Fédérales d'Activités. Les activités gymniques sont gérées par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, qui est rattachée au Pôle des Activités et Culture Sportive Internationales (PACSI). Chaque licencié est tenu de se reporter et conformer aux statuts et règlements intérieurs de la FSGT.

La Commission Fédérale d'Activités Gymnastique a pour fonction d'organiser et de gérer la pratique de la gymnastique F.S.G.T., d'organiser les différents stages (d'entraînement, de perfectionnement, de formation de cadres, de juges, etc.), les compétitions, les programmes, le budget (dont une partie est propre à la gymnastique). Elle se réunit en séance plénière 1 fois par an et 2 fois en visio-conférence afin de réduire les coûts. D'autres séances peuvent avoir lieu sur des thèmes précis selon les besoins. Ses membres, élus par les clubs de gym lors de l'ANA (Assemblée Nationale d'Activités) restent à la disposition de tout licencié tout au long de l'année.

La Commission Fédérale d'Activité Gymnastique fédère et organise la pratique de plusieurs activités sportives et artistiques:

- Gymnastique artistique féminine (GAF),
- Gymnastique artistique masculine (GAM),
- Gymnastique rythmique (GR),
- Gymnastique esthétique (GE).

Les Comités Départementaux et régionaux (Ligues) sont les organes décentralisés de la fédération. Ces comités gèrent l'ensemble des disciplines présentes dans leur domaine géographique.

Les publics concernés sont multiples et variés, ainsi les plus jeunes (circuits éducatifs, ...) côtoient les personnes plus âgées (gymnastique volontaire...), sans oublier une gymnastique au plus haut niveau de notre fédération.

5. BUT ET RAISON DU CODE DE POINTAGE

Les codes de pointages s'organisent autour des valeurs humaines de la FSGT : "Amitié, fraternité, égalité, solidarité" et des besoins des sportifs (besoins d'éducation, de santé, de progrès, de convivialité...).

Ils s'inscrivent dans le contexte de la gymnastique en tant qu'activité culturelle, émotionnelle, éducative, et formatrice de la personnalité. Au fil des années, s'est forgée une tradition de la gymnastique FSGT. Cette tradition est la clé de son avenir.

Ils sont issus des codes de la Fédération Internationale de gymnastique (pour certains inspirés des codes FSGT et CSIT précédents) et en gardent le fil conducteur. Cependant, les codes F.I.G. étant à destination de l'élite mondiale de la gymnastique, ils se révèlent souvent inadaptés à la pratique gymnique pour tous, des clubs et de nos gymnastes.

Les codes FSGT prennent en compte ce décalage entre les niveaux de pratique et permettent à tous, quel que soit l'âge et les compétences, de participer aux différentes compétitions correspondant à leur niveau. Tout en aidant les meilleurs, les codes FSGT permettent également aux gymnastes les moins expérimentés de se former, d'évoluer, de progresser et de pratiquer avec plaisir la gymnastique.

Pour autant, la gymnastique FSGT ne se réduit pas à ces codes : elle s'intègre dans une dimension culturelle pour répondre aux besoins et aux attentes de l'ensemble des pratiquants.

Vous pouvez également participer à son enrichissement et à son élaboration à toute période de l'année et pendant sa remise en chantier.

Faites-en bon usage et bonne saison sportive !

II. LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS

L'organisation des compétitions doit se faire dans le respect des règles et de l'esprit de la F.S.G.T. Pour toutes les compétitions, un cahier des charges est à la disposition du club ou du comité organisateur.

Les départements, les zones et la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique sont, chacun à leur niveau, chargés de désigner un club et un comité d'organisation (C.O.) pour chaque compétition.

1. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Cette compétition, organisée dans chaque département a pour but de désigner les équipes ou gymnastes qualifiés vers le championnat de zone.

Les palmarès doivent être envoyés dans la semaine suivant le championnat, au responsable technique.

Ces palmarès doivent être envoyés avec le programme informatique officiel fédéral en GAM, en GAF et en GR.

2. CHAMPIONNATS DE ZONES

Cette compétition est organisée dans chacune des zones de la F.S.G.T. Elle a pour but de qualifier les équipes/ensembles et les individuels aux championnats fédéraux.

Les palmarès de ces championnats devront être impérativement envoyés au responsable technique de chaque discipline par mail, par les responsables de zone GAF-GAM-GR.

Ils devront comporter le nom des clubs, le nom et prénom des gymnastes, les dates de naissance, les catégories des gymnastes et le total points, ainsi que, pour les équipes/ensembles, leur composition et leur numéro. GAM/GAF/GR : un programme informatique est mis à la disposition de tous les responsables de zone.

Pour le championnat par équipe, les équipes seront orientées pour la finale fédérale dans la division correspondante au résultat du championnat fédéral de l'année précédente et des résultats de zone de l'année en cours.

3. CHAMPIONNATS FEDERAUX

Il existe 8 championnats fédéraux

- Championnat individuel de Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Championnat par équipe de Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Championnat individuel de Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Championnat par équipe de Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Championnat individuel de Gymnastique Rythmique (GR)
- Championnat par équipe de Gymnastique Rythmique (GR)
- Championnat individuel de Gymnastique Esthétique (GE)
- Championnat par équipe de Gymnastique Esthétique (GE)

Il est important, pour la convivialité, que les clubs qualifiés participent et soient présents durant toute la durée des championnats (individuels et par équipes) malgré les impératifs du retour.

Les championnats fédéraux GAM-GAF sont ouverts aux fédérations étrangères amies. Un classement « Open » sera effectué pour un titre « open » et un titre « fédéral FSGT ».

4. COMPETITIONS INTERNATIONALES

La F.S.G.T. est membre de la Confédération Sportive Internationale du Travail (C.S.I.T.) et de « International Sport and Culture Association » (I.S.C.A.) qui organisent, dans le même esprit de convivialité que la F.S.G.T., des compétitions et des rencontres internationales et multisports.

Dans ce cadre, la Commission Fédérale d'Activité gymnastique propose et organise une délégation représentant la gymnastique F.S.G.T.

Sélection de l'équipe FSGT pour les Championnats CSIT :

- Equipe championnat A : Concours Toutes catégories sur code FIG.

GAM : 14 ans et plus, GAF : 13ans et plus, GR : 16ans et plus (dans l'année civile).

- Equipe championnat B : Concours Juniors sur code CSIT.

GAM : 14 à 17 ans inclus, GAF : 13 à 16 ans inclus, GR : 13 à 15 ans inclus (dans l'année civile).

- Equipe championnat C : Concours catégorie d'âges mixte sur code CSIT.

GAM 3 jeunes/juniors 12 à 17 ans et 3 seniors 18ans et plus, GAF 3 jeunes/juniores 12 à 16 ans et 3 seniors 17 ans et plus, GR 3 jeunes/juniores 11 à 15 ans et 3 seniors 16 ans et plus.

La sélection de l'équipe fédérale, est faite par les responsables techniques de chaque discipline et la CFA, selon les critères fédéraux et ceux spécifiques à la CFA Gym. Une liste de réservistes est alors établie en même temps que la liste principale. Voir en annexe « les critères de sélections pour les rencontres internationales ».

Concours

Les concours des gymnastes ont lieu conformément aux règles de la F.I.G pour les championnats A et sur le code C.S.I.T. pour les championnats B et C. Des dérogations par rapport à celles-ci peuvent être décidées par la commission de gymnastique CSIT et publiées lors de la publication des concours.

Jury

Une réunion du jury doit avoir lieu avant les concours. Elle est animée par le président du jury. Les décisions qui en découlent engagent les juges. Le plateau est sous la responsabilité du président du jury, notamment pour le matériel et le respect des règles. Les juges ont l'obligation de remplir leur devoir de manière neutre et objective. Ils doivent être en possession de leur carte de juge C.S.I.T. ou F.I.G. (avec recyclage CSIT).

5. PROGRAMMES DE ZONES

La FSGT, par l'intermédiaire de ses instances régionales (les Zones) a mis en place des programmes éducatifs afin de permettre aux jeunes gymnastes débutants de participer à des compétitions à leur niveau.

Ces programmes s'insèrent dans l'esprit F.S.G.T et sont organisés à l'échelle locale ou zone.

Il est important que les entraîneurs et les clubs s'investissent dans ces filières et leur enrichissement.

Ces programmes peuvent également servir de base à une progression dans l'apprentissage de la difficulté.

III. LES CHAMPIONNATS FEDERAUX F.S.G.T

1. CALENDRIER DES CHAMPIONNATS FEDERAUX 2026 – 2027

Compétition	Date	Lieu
G.A.F Championnat Equipe	15-16 mai 2027	Châteauneuf-les-Martigues (13)
G.A.F Championnat Individuel	Non déterminé	Non déterminé
G.A.M Championnat Equipe	15-16 mai 2027	Châteauneuf-les-Martigues (13)
G.A.M Championnat Individuel	15-16 mai 2027	Châteauneuf-les-Martigues (13)
G.R Championnats Individuel et ensemble	07-08-09 mai 2027	Illkirch-Graffenstaden (67)

Concernant les catégories d'âges et différents niveaux de compétition, il convient de se référer au règlement technique de chaque discipline : GAM – GAF et GR – GE.

Concernant les dates limites d'envoi des palmarès de zones, engagements et forfaits, se référer également au règlement technique de chaque discipline.

2. REGLEMENT GENERAL

Les tenues et les équipements des gymnastes et des capitaines d'équipes sont ceux définis par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique ou à défaut par le code FIG en vigueur.

Ainsi pour les entraîneurs, le port du débardeur et pantacourt sont autorisés.

Pour les GAM, les sokols sombres pour les garçons sont autorisés et les benjamins et les minimes sont autorisés à concourir sur tous les agrès en short (avec ou sans chaussettes).

Un cérémonial simple et amical doit être prévu par le comité d'organisation, pour chaque compétition. Il est destiné à la présentation des équipes (ou individuels) et à la distribution des récompenses aux sportifs. Dans la mesure du possible, il convient de faire appel aux personnalités locales.

La licence F.S.G.T est obligatoire et à jour avant les sélectifs à toute personne (gymnaste, juge, entraîneur...) participant à une compétition, à un stage ou à toute autre manifestation organisée par les instances locales et fédérales. Ces personnes devront être en possession de leur licence pendant ces manifestations. Les responsables des juges ou techniques, ou un responsable de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, contrôlent les licences lors de la manifestation.

Les gymnastes étrangers concourant pour un club FSGT sont autorisés à concourir dans toutes les compétitions organisées par les instances locales ou fédérales de la F.S.G.T. à condition de ne pas être licenciés dans leur pays d'origine et d'être en possession de la licence F.S.G.T. au moment de l'envoi des engagements.

DISCIPLINE

Les gymnastes se doivent de respecter les consignes données par le présent règlement et les codes de pointage FSGT et FIG. Les gymnastes doivent faire preuve de rigueur dans leur comportement et attitude sur le plateau (pas d'échauffement torse nu, déplacement en ordre, présentation devant le jury etc...) Toute infraction sera sanctionnée pour comportement indiscipliné pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Les entraîneurs doivent avoir un comportement exemplaire et irréprochable. Seuls les entraîneurs jouant un rôle réellement actif sont autorisés à pénétrer sur le plateau de compétition (caméscopes, appareils photo, etc... interdits). Un maximum de deux entraîneurs par équipe est autorisé et un entraîneur par gymnaste pour la finale individuelle. Toute infraction sera sanctionnée pour comportement indiscipliné avec exclusion possible.

Le public doit respecter les passages des gymnastes notamment lorsque l'enchaînement se déroule en musique. A ce titre, l'utilisation de klaxons, cornes de brumes ou autres sont interdits. Les responsables de chaque club doivent faire respecter le règlement à leurs spectateurs.

L'utilisation du téléphone portable sur l'aire de compétition est strictement interdite pour les juges, gymnastes, entraîneurs que ce soit pour filmer, téléphoner ou photographier sous peine de sanction pour le club concerné (exclusion de la personne concernée du plateau et amende de 200€).

JUGEMENT

Tenue : La tenue officielle est obligatoire pour tous les juges (Blazer bleu marine, pantalon de ville, chemise claire et cravate pour les hommes. Tailleur ou pantalon bleu marine ou noir, chemisier blanc pour les femmes).

Les juges sont tenus de respecter en priorité les articles du code F.S.G.T. et ensuite le code F.I.G. notamment pour le jugement et le comportement des juges. La carte de juge est délivrée par le responsable des juges. Elle devra être validée lors de chaque compétition.

Chaque juge doit être en possession de sa licence FSGT lors des recyclages, cours, compétition. Des règles propres à chaque discipline concernant les juges sont énoncées dans les règlements techniques de chaque discipline (GAM/GAF/GR/GE).

Formation : Les examens de juges sont organisés par les zones ou la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, sous la responsabilité des responsables fédéraux des juges.

Pour les critères d'accès à l'examen (notamment l'âge) se référer aux brochures techniques de chaque activité.

Chaque juge devra suivre un recyclage FSGT obligatoire à chaque changement de règlement technique. Lors de ces recyclages, un examen pourra être organisé pour les juges diplômés uniquement FFG (mais licenciés FSGT) désirant être juge FSGT. Ces recyclages seront organisés au niveau des zones avec présence d'un responsable fédéral pour valider le recyclage.

Pour les recyclages et examens de juges fédéraux, les frais de déplacements et hébergements des formateurs fédéraux sont pris en charges par la CFA. Les zones faisant appel aux formateurs fédéraux pour des formations prennent en charge leur frais de déplacements et hébergements.

Compétition : La présence des juges est obligatoire dès le début de la réunion des juges. En particulier, les clubs ont l'obligation d'envoyer la liste des juges officiant pour eux au responsable au moins 21 jours avant la date de compétition.

Lors des épreuves fédérales, les juges sont appelés à exercer sur la journée complète et éventuellement la totalité du championnat, si le championnat a lieu sur plusieurs jours.

Lors des finales fédérales, le corps des juges experts sera convoqué par les responsables des juges, parmi les juges fédéraux et C.S.I.T.

Le fonctionnement du jury se fait suivant l'organisation prévue par le code F.I.G. en cours. Pour chaque agrès, les juges sont sous la responsabilité du juge arbitre de chaque agrès.

Absence de juges : Tout club présentant des gymnastes ou équipes non pourvus du nombre réglementaire de juges pourra accéder à la compétition après avoir versé un droit équivalent à la prise en charge d'un juge fédéral ou de zone remplaçant, soit la somme de 400 euros. Ce montant particulièrement élevé a été décidé pour éviter que certains clubs privilégient le paiement d'une amende au lieu de faire l'effort de fournir un juge. En cas de difficulté pour disposer d'un juge, se mettre en rapport avec la responsable des juges au plus vite.

Sont admis en compétition, sans amende la première année, les nouveaux clubs dans l'activité (GAM-GAF-GR-GE) ne pouvant fournir de juge. Pendant ce délai, ils se doivent de présenter des juges en formation.

Les juges F.F.G. peuvent officier aux championnats fédéraux après accord des responsables des juges et doivent participer à la réunion des juges.

3. QUALIFICATIONS, ENGAGEMENTS ET FORFAITS

Les responsables techniques de chaque discipline réceptionnent les palmarès de zone (envoyés par leurs responsables), préparent les sélections selon les règles établies en Commission Fédérale d'Activité, vérifient et valident les sélections et établissent les organigrammes.

Les organigrammes sont diffusés aux clubs (courrier, courriel, site Internet).

Tous les gymnastes inscrits sur les différents organigrammes sont considérés comme préinscrits.

Il appartient à leur club de les engager définitivement (ou de déclarer leur forfait) avant la date limite.

Chaque club qualifié aux épreuves fédérales devra également communiquer le nom des juges au responsable des juges.

Les engagements sont à envoyer impérativement accompagnés d'un justificatif de paiement, avant la date limite aux responsables techniques fédéraux de chaque discipline dont les coordonnées figurent dans les règlements techniques.

Tous les engagements reçus après la date limite ne seront plus pris en compte et les équipes ou gymnastes non engagés ne figureront pas sur l'organigramme définitif.

Le respect des dates limites permet, en cas de forfait, de prévenir le plus tôt possible les éventuels réservistes et de remanier les organigrammes.

Une amende de 80 € par gymnaste individuel avec un maximum de 200€ et de 160 € par équipe (ou ensemble GR/GE) sanctionnera le retard de déclaration de forfait de la part des clubs. Les juges seront tenus de se présenter normalement le jour de la compétition (sous peine d'amende).

Les forfaits pour raison médicale seront acceptés (sans amende) jusqu'au jour de la compétition sur présentation d'un justificatif établi par un docteur en médecine. Ces forfaits seront tout de même à déclarer le plus tôt possible. Toute présentation de certificat médical après la compétition sera également sanctionnée d'une pénalité de 160 €.

Les feuilles de déclaration de forfait sont à envoyer à la même adresse que les engagements.

N.B. : Les fiches d'engagement à utiliser se trouvent en annexe des règlements Technique de chaque discipline GAM, GAF, GR.

4. TARIFS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX

Cotisation CFA	GAM GAF GR	35 € par club quel que soit le nombre de disciplines. (Obligatoire pour le club participant aux EF)
----------------	------------	--

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS FEDERAUX GAM-GAF

Championnat Individuel	GAM	25€ par individuel
	GAF	25€ par individuelle
Championnat Equipe	GAM-GAF	50€ par équipe

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS GR – GE

Individuel BRONZE et ARGENT	10€ par individuel
Individuel OR	12€ par individuel
Individuel Gym Esthétique	10€ par individuel
Duos-Ensembles GR GE	25€ par équipe

FORMATION JUGES

Recyclage : 25 €/ juge	Cours + examen : 50 €/juge	Examen seul : 25 € / juge
------------------------	----------------------------	---------------------------

Les clubs qui ne sont pas à jour de leurs pénalités, affiliations, engagements et dettes à la F.S.G.T. ne pourront pas participer aux compétitions.

Les justificatifs de paiement sont à joindre aux engagements avant la date limite, à l'attention des responsables techniques des disciplines concernées, copie à la trésorière de la C.F.A. A défaut, le jour de l'épreuve concernée, les équipes/gymnastes seront disqualifiés et non classés.

Les règlements sont à adresser par virement (RIB en fin de document) en précisant dans le libellé l'épreuve concernée et le nom du club bien identifiable (ex : Equipes GAF – Nom du club). Les règlements doivent être différenciés selon les épreuves (équipes / individuels) et les disciplines.

5. CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

Le Cahier des charges doit être signé par l'organisateur et le coordonnateur de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique (ou un membre mandaté pour le faire).

Le cahier des charges est joint aux annexes du présent Règlement Administratif

6. CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

Les clubs souhaitant organiser une manifestation fédérale (épreuves fédérales ou stage fédéral) devront poser leur candidature auprès de la Commission Fédérale d'Activités Gymnastiques. La réunion de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique de début de saison fera le point sur les candidatures reçues et désignera les organisateurs des manifestations fédérales.

Les clubs postulant aux organisations fédérales s'engagent à respecter le cahier des charges. Les candidatures peuvent être motivées par une lettre accompagnant les fiches de candidatures. La fiche de candidature est jointe à la fin du présent document. Le principe de l'alternance entre les organisations à Paris et en province sera respecté dans la mesure du possible.

IV. STAGE FEDERAL

Un stage fédéral peut être organisé par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique avec le concours d'un club de la F.S.G.T. Généralement organisé en fin de période estivale, il a pour objectif de permettre à nos gymnastes de reprendre la saison dans de bonnes conditions, d'apprendre à se connaître et de participer à la vie de la gymnastique FSGT. Il est également le lieu de formation des cadres fédéraux. La sélection des gymnastes est faite par la commission technique, en fonction des participants au stage de l'année précédente, des résultats des championnats de zone, des résultats du championnat fédéral individuel. Toutes les disciplines gymniques (GAM, GAF, GR, GE) sont regroupées pour ce stage.

Les confirmations d'inscriptions se font auprès du responsable des stages.

Les clubs souhaitant organiser un stage fédéral devront déposer leur candidature auprès de la Commission Fédérale d'Activités Gymnastiques.

Cette candidature doit être connue au plus tard le 31 août de l'année "N" pour les manifestations de la saison "N+1" (la réunion de la C.F.A de début de saison fera le point sur les candidatures reçues et désignera les organisateurs de la saison "N+1").

V. FORMATION DES CADRES

Les inscriptions se font auprès du responsable formation, sur document pré-imprimé disponible dans les zones et auprès des différents responsables fédéraux.

FORMATION DE ZONE

Cette formation est à l'initiative des zones. Elle doit se dérouler sur 2 années. Les contenus de ces 2 années de formation doivent être communs à toutes les zones. Toutefois, la zone reste libre d'ajouter des contenus supplémentaires si celle-ci décide qu'ils sont indispensables.

Les recueils de formation théorique UC1 (Unités de Compétences communes à toute discipline sportive) et UC2 (Unités de compétences spécifique formation animateur en gymnastique artistique) sont à disposition des zones auprès du secrétariat de la CFA.

Les examens sont élaborés par la zone sous contrôle d'un référent régional reconnu par la CFA. En cas d'appel à des cadres fédéraux pour les formations de zone, la prise en charge des frais de transports, hébergements et repas est à la charge de la zone concernée.

FORMATION FEDERALE

Cette formation se déroule sur 2 années. Les stagiaires voulant participer à cette formation fédérale devront réussir un contrôle de connaissance (sur le contenu commun de la formation de zone) et avoir le niveau de juge de zone.

L'ensemble de la formation (zone et fédérale) est basé sur 3 modules :

- Environnement,
- Scientifique,
- Spécifique.

A l'issue de la formation fédérale, les stagiaires devront justifier :

- d'un niveau de juge fédéral FSGT au minimum,
- d'être reçu à l'examen fédéral de la formation fédérale,
- d'être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (ou équivalent)*,

**Possibilité d'être réalisé durant les 4 années de formation.*

Avant de pouvoir encadrer les championnats CSIT ou le stage fédéral, chaque stagiaire devra justifier une certaine expérience pratique durant ce dernier. Cette expérience sera validée par la COMMISSION FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE sur proposition de la commission formation.

LES EQUIVALENCES

Initiateurs FFG ont accès en 2ème année de la formation de zone,

Moniteurs FFG ont accès en 1ère année de la formation fédérale,

Entraîneurs FFG et breveté d'Etat ont accès en 2ème année de la formation fédérale,

Titulaires de la LICENCE STAPS ou plus ont accès en 2ème année de la formation fédérale (dispensés des cours théoriques du module scientifique seulement).

VI. CRITERES DES SELECTIONS INTERNATIONALES

CRITERES FEDERAUX

	CRITERES	ADULTES (18 ANS ET +)
1	ANNÉES D'ADHÉSION CONSÉCUTIVES (LICENCE OMNISPORT) EN PLUS DE LA SAISON EN COURS	3 ANNÉES
2	PARTICIPATION À TOUS LES CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX EN PLUS DE LA SAISON EN COURS (VOIR CRITÈRES SPÉCIFIQUES CFA GYM)	3 ANNÉES CONSÉCUTIVES
3	CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX (VOIR CRITÈRES SPÉCIFIQUES CFA GYM)	X
4	PARTICIPATION AUX RASSEMBLEMENTS OU STAGE FÉDÉRAUX	X
5	PARTICIPATION INTERNATIONALES SUCCESSIVES MAXIMUM DANS UNE MÊME CATÉGORIE D'ÂGE	3
6	CONNAÎTRE LES RÈGLES DES COMPÉTITIONS SPORTIVES DE SA DISCIPLINE	X
7	ÊTRE IMPLIQUÉ DANS LA VIE DE SON CLUB	X
8	ANCIENNETÉ DE RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE DANS L'ACTIVITÉ EN PLUS DE LA SAISON EN COURS	-
9	CONNAÎTRE LA FSGT, SES ACTIONS, SON HISTOIRE, PROMOUVOIR SES VALEURS	-

Ces critères ont été décidés par le Domaine international le 14 déc. 2011, après étude du collectif international et consultation des responsables de CFA.

Des dérogations pourront être faites selon des cas précis (blessures, congés maternité ou parentaux, déménagements, expatriation professionnelle, fermeture de club, etc..) et en appui sur la bonne foi des demandeurs. Le comité départemental et le club seront sollicités par la Commission Fédérale d'Activité pour avis.

CRITERES SPECIFIQUES CFA GYM GR DES SELECTIONS INTERNATIONALES

(2)	PARTICIPATION A TOUS LES CHAMPIONNATS FEDERAUX	Applicable pour les entraineurs 2 années consécutives + l'année en cours. Dérogation pour les catégories jeunes (Benj. Min. Cadet).
(3)	CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX	GAM-GAF : Sur championnats individuel et participation en équipe. GR : Prise en compte éventuelle de résultat par engin.
(4)	PARTICIPATION AUX STAGES FEDERAUX	Applicable pour les entraineurs.
10	NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM PAR CLUB	3 toutes catégories confondues afin d'élargir la participation des clubs. Exception faite pour les ensembles GR.

NB : Pour les gymnastes ; les critères de sélection sont, dans l'ordre de préséance des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 10.

**FICHE DE CANDIDATURE D'ORGANISATION DE COMPETITION FÉDÉRALE
POUR LES FINALES 2027, 2028, 2029...**

LE CLUB (OU COMITE) :

N° D'AFFILIATION			
ADRESSE :			
TEL :		E-MAIL :	

LE PRESIDENT :

NOM :			
ADRESSE :			
TEL :		E-MAIL :	

CANDIDATURE A L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT :

GAM - GAF		GR - GE	
Championnat fédéral par équipe	☐	Tournoi fédéral	☐
Championnat fédéral individuel	☐	Concours au championnat fédéral	☐

Dates proposées :

Adresse :

Matériel mis à disposition :

Surface de l'aire de compétition :

Capacité d'accueil du public :

Distance de la salle d'échauffement :

Hauteur de plafond :

Distance du lieu de restauration :

SALLE D'ECHAUFFEMENT :

Adresse :

Avec agrès et praticable ☐ Sans agrès avec praticable ☐ Pas de salle ☐

Matériel mis à disposition :

MOYENS DE TRANSPORTS POSSIBLE :

Avion ☐ Train ☐

ENVOYER TRANSMETTRE A L'ATTENTION DE EMILIE POMMIER - FSGT CFA GYMNASTIQUE
emilie.pommier@fsgt.org - 01 49 42 23 64

Crédit Mutuel		Crédit Mutuel	
CCM MULHOUSE PORTE OUEST Tél 08-20-89-46-30 12 RUE DE BRUNSTATT BP 2157 68060 MULHOUSE CEDEX		Relevé d'identité bancaire-IBAN Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...) This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)	
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
10278	03003	00020092445	45
			Domiciliation
			CCM MULHOUSE PORTE OUEST
Identifiant international de compte bancaire			
IBAN (International Bank Account number)			BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8030 0300 0200 9244 545			CMCIFR2A
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER		FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL 14 RUE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX	